



Commission Mixte Paritaire CCNT66/CHRS
PREVOYANCE

**L'URGENCE : PRESERVER LES GARANTIES ET LA
MUTUALISATION EN OUVRANT LES
NEGOCIATIONS !**

Les recommandations des régimes de prévoyance 66 et CHRS prennent fin au 31 décembre 2025. Les employeurs ont décidé unilatéralement de ne pas relancer d'appels d'offre dans les conventions collectives existantes, au profit d'un appel d'offres sur le champ de la BASS.

Cet appel d'offres est aujourd'hui voué à l'échec par l'absence même des employeurs à la table de négociations !

En plus de porter atteinte à la négociation et au paritarisme lui-même, cette situation met en péril l'avenir de la protection sociale complémentaire pour les salariés des établissements relevant de la convention 66 et des accords CHRS.

Elle met en péril la mutualisation, c'est-à-dire une égale protection des associations, quelle que soit leur taille et quelle que soit la gravité des sinistres dont les salariés sont victimes.

Les organisations syndicales revendiquent le lancement d'un appel d'offres pour assurer la pérennité des régimes mutualisés de prévoyance, dans la convention 66, dans la convention CHRS et l'ouverture de la négociation sur le champ fusionné 66 / CHRS.

Il y a urgence !

CGT, FO et SUD revendiquent plus que jamais le lancement immédiat d'un appel d'offres sur le champ fusionné 66/CHRS pour préserver et maintenir a minima l'ensemble des droits et des garanties actuels.

Paris, le 9 juillet 2025

FO : lafnas@fnasfo.fr et secretariat@unsfo.org

CGT Santé et Action Sociale : ufsp@sante.cgt.fr et ufas@sante.cgt.fr

SUD Santé-Sociaux : contact@sudsantesociaux.org